

## **AIDE-MÉMOIRE**

### **ANNONCE DE CAMP VOILÀ VAUD**

#### **1. Reconnaissance Voilà**

##### **Avantages de la reconnaissance Voilà**

Les moniteurs reconnus Voilà peuvent proposer des activités de prévention dans leur camp et aider les enfants et jeunes à développer des facteurs de protection face aux dépendances. Ils peuvent également annoncer leurs camps à Voilà Vaud et ainsi recevoir des subsides pour ceux-ci. Ces moniteurs ont également la possibilité d'obtenir de l'aide d'un conseiller Voilà pour la préparation ou l'animation d'une activité Voilà ainsi que pour la préparation de différents éléments du camp entrant dans le cadre de Voilà (règles de camp, sécurité affective, etc.).

##### **Obtention de la reconnaissance Voilà**

La reconnaissance Voilà s'obtient en suivant la formation de base Voilà. La reconnaissance Voilà se renouvelle en suivant un cours de formation continue Voilà. Il est possible de suivre la formation de base ou une formation continue dans un autre programme cantonal de Voilà Romandie.

En principe, les formations vaudoises ont lieu une fois par année.

##### **Validité de la reconnaissance Voilà**

La reconnaissance Voilà est valable jusqu'à la fin de l'année civile suivant l'année de la dernière formation Voilà. Ainsi une personne ayant effectué sa formation de base ou sa dernière formation continue au printemps 2019 est reconnue Voilà jusqu'à fin 2020.

Il existe une exception pour les formations dispensées entre septembre et décembre qui donne droit à une année civile supplémentaire de reconnaissance Voilà. Ainsi une personne ayant effectué sa formation de base ou sa dernière formation continue en automne 2019 est reconnue jusqu'à fin 2021. Cette exception permet ainsi à chacun d'annoncer des camps durant deux étés consécutifs, quelque soit le moment dans l'année où la dernière formation a été effectuée.

#### **2. Annonce de camp**

##### **Le Label Voilà**

Le Label Voilà est attribué à des camps pour les enfants et les jeunes des associations membres de Voilà. Le Label certifie de l'attention portée au bien être physique et psychique des participants durant le camp. Dans le cadre de Voilà Vaud, il donne également le droit à des subsides.

Le Label Voilà est également attribué par les autres programmes cantonaux de Voilà Romandie.

##### **Critères d'obtention du Label Voilà**

Voici les critères auxquels les camps doivent répondre pour obtenir le Label Voilà :

- le camp dure au minimum 3 jours
- l'équipe d'encadrement du camp (moniteurs, monitrices ainsi que les aides) s'est rencontrée au moins une fois avant le camp
- au minimum un-e membre de l'équipe d'encadrement a une reconnaissance Voilà valable et participe à l'entier du camp
- une charte de camp est définie pour les participants et pour l'équipe d'encadrement
- des règles relatives à la consommation de substances (tabac, alcool, drogue, etc.) sont définies pour les participants et pour l'équipe d'encadrement
- les repas sont cuisinés de manière équilibrée
- le programme du camp comprend au minimum 3 activités Voilà avec réflexion, équivalent à au moins 3 heures par semaine de camp
- le programme du camp comprend au moins 1 heure d'activité physique par jour
- le programme du camp comprend des espaces de paroles avec les participants (moments où les participants peuvent s'exprimer sur leur vécu du camp)
- un bilan de camp écrit est réalisé par les participants et l'équipe d'encadrement

### **Procédure d'annonce de camp**

L'annonce du camp à Voilà Vaud se fait en deux temps. Les documents sont à envoyer par e-mail au responsable des annonces de camp : [annonces@voila-vaud.ch](mailto:annonces@voila-vaud.ch)

#### **Documents à envoyer au plus tard 1 mois avant le camp**

- Annonce de camp Voilà Vaud, avec la partie "annonce de camp" complétée
- Check-list du Label Voilà signée
- Programme du camp
- Descriptifs des activités Voilà
- Règles concernant la consommation de substances
- Menus du camp

#### **Documents à envoyer au plus tard 1 mois après le camp**

- Annonce de camp Voilà Vaud, avec la partie "clôture du camp" complétée
- Bilan écrit du camp
- Liste des participants au camp

### **Détails concernant certains documents et critères du Label Voilà**

#### **Annonce de camp Voilà Vaud**

En principe, la personne mentionnée en tant que « responsable de camp » (point 4. du document) est le moniteur responsable du camp. Dans le cas où celui-ci n'est pas reconnu Voilà, il faut mentionner un autre moniteur reconnu Voilà (point 5. du document). Le moniteur reconnu Voilà est le référent Voilà du camp. Ce n'est pas forcément lui qui organise et anime toutes les activités Voilà, mais c'est vers lui qui se tourne les autres moniteurs pour demander de l'aider et poser leurs questions concernant ces activités. Il est garant de la qualité des activités Voilà ainsi que du vécu de la philosophie de Voilà durant le camp.

#### **Check-list Label Voilà**

Le document doit être signé par le moniteur responsable du camp, même s'il n'est pas reconnu Voilà, ainsi que par le moniteur reconnu Voilà mentionné au point 4. de l'annonce de camp. Il est possible que ces deux rôles soient remplis par la même personne. Dans ce cas, la personne signe aux deux endroits.

La ou les personnes signant ce document attestent qu'ils ont organisés le camp et le faire vivre aux participants en respectant les critères du Label Voilà.

### **Programme détaillé du camp**

Les plages d'activité physique, au minimum une heure par jour, doivent ressortir clairement du programme : code couleur avec légende, abréviation avec légende, etc. Il n'est pas nécessaire de fournir un descriptif pour ces activités.

Les plages d'activité Voilà doivent ressortir clairement du programme : code couleur avec légende, abréviation avec légende, etc. Toutes les activités Voilà doivent contenir une partie de discussion ou de réflexion et pas uniquement une partie jeu.

Des "espaces de parole" doivent être prévus durant le camp et ressortir clairement dans le programme. Le Label Voilà ne fixe pas de quota – ni en nombre, ni en durée – pour ces "espaces de parole", c'est à l'équipe d'encadrement de juger du bon dosage. Un dosage raisonnable pourrait être de 30 minutes tous les jours ou tous les deux jours.

### **Descriptifs des activités Voilà**

Pour les activités Voilà reprises telles quel du classeur (sans modification), il n'est pas nécessaire de fournir un descriptif de celles-ci. Par contre, le nom du jeu, tel que mentionné dans le classeur, doit apparaître dans le programme. Pour les activités Voilà reprises du classeur mais adaptées ou modifiées, ainsi que les activités Voilà inventées de toute pièce, il est nécessaire de fournir un descriptif. Le descriptif contient au minimum le but ou les objectifs de l'activité, la description du déroulement de l'activité, les questions qui serviront à animer la discussion ou la réflexion, ainsi que les éléments mis en place pour assurer la sécurité physique et affective des participants (consignes, confidentialité, porte de sortie ou échappatoire, etc.).

### **Espaces de paroles**

Des "espaces de parole" doivent être prévus durant le camp et ressortir clairement dans le programme. Ce sont des moments durant lesquels les participants peuvent s'exprimer sur leur vécu du camp. Ces moments sont différents du bilan de camp. L'idée est d'avoir plusieurs "espaces de parole" au long du camp pour offrir l'opportunité aux participants d'exprimer leur intégration dans le groupe, une difficulté, leur humeur, etc. Ces temps permettent également aux moniteurs de prendre la température, de se faire une idée de l'ambiance entre les participants, de juger l'état des participants (fatigue, motivation, etc.). Le Label Voilà ne fixe pas de quota – ni en nombre, ni en durée – pour ces "espaces de parole", c'est à l'équipe d'encadrement de juger du bon dosage. Un dosage raisonnable pourrait être de 30 minutes tous les jours ou tous les deux jours. Si les espaces paroles sont animés d'une autre façon que celle proposée dans la fiche du classeur, un descriptif de l'activité doit être envoyé avec l'annonce de camp.

### **Règles sur la consommation des substances**

A l'heure actuelle, le Label Voilà ne définit pas de règles concernant la consommation de substances qui doivent être appliquées durant les camps annoncés à Voilà Vaud. C'est aux moniteurs de définir leurs règles pour leur camp et de les transmettre à Voilà Vaud avec l'annonce de camp. Celles-ci peuvent être différentes pour les participants et les moniteurs, dans ce cas, la différence est clairement mentionnée.

Cependant, Voilà Vaud se réserve le droit de ne pas attribuer le Label Voilà, ni de subsides, pour des camps dont les règles concernant la consommation de substances dépassent le raisonnablement acceptable : contradiction avec la loi (p. ex : drogue

interdite par la loi autorisée dans le camp, âge légal de consommation d'alcool non respecté), consommation exagérée (p. ex : ivresse des moniteurs tous les soirs) ou règles mettant en danger les participants (p. ex : consommation d'alcool par tous les moniteurs y compris celui ou celle qui conduit la voiture en cas d'urgence).

Voilà Vaud encourage les moniteurs à réfléchir au modèle qu'ils sont pour les participants et à l'image qu'ils veulent véhiculer concernant la consommation de substances. Voilà Vaud encourage les moniteurs à réfléchir également aux autres comportements qui peuvent être addictifs ou perturber l'ambiance du camp, tels que les téléphones portables, les consoles de jeux (Gameboy, Nintendo, etc.) ou les lecteurs audio (i-pod, mp3, ect.). Aucune règle concernant ces appareils n'a besoin d'être fixée pour annoncer un camp à Voilà Vaud.

### **Bilan**

Un bilan écrit du camp doit être renvoyé avec les documents de clôture du camp. La forme du bilan est laissée libre, il n'y a pas de formulaire type à remplir. Concernant le contenu, il doit permettre de se faire une idée à propos des aspects qui ont attiré à Voilà : dynamique au sein des participants et au sein de l'équipe d'encadrement, difficultés ou conflits qui ont pu ou non être réglés, bilan des activités Voilà, bilan de l'animation des espaces parole, etc. L'avis des participants sur le camp est également souhaitable.

### **Liste d'effectif**

Lors de la clôture de l'annonce de camp, il n'est pas suffisant de noter le nombre de participants dans la partie "clôture du camp" de l'annonce de camp Voilà. Il est nécessaire d'envoyer une liste d'effectif du camp. Si pour des questions de confidentialité il vous est difficile de nous envoyer les coordonnées des participants au camp, il est possible de nous envoyer une liste d'effectif épurée. La liste d'effectif doit contenir au minimum le prénom, le sexe et l'année de naissance de chaque participant.

## **3. Subsidés**

### **Obtention des subsidés**

Les subsidés sont attribués seulement si tous les critères ci-dessous sont remplis :

- l'annonce de camp répond aux critères du Label Voilà
- tous les documents sont envoyés dans les délais (avant et après le camp)
- le camp annoncé a lieu dans le cadre des activités d'une association membre de Voilà Vaud

Le montant des subsidés peut être réduit voir inexistant si l'un des points ci-dessus n'est pas respecté.

### **Montant et versement des subsidés**

Les subsidés se montent à 2.- CHF par participant et par jour de camp. Les subsidés sont versés pour un maximum de 25 participant.e.s par moniteur avec reconnaissance Voilà valable. Aucun subside n'est versé pour les moniteurs.

Les subsidés sont versés après le camp et en général avant la fin de l'année civile en cours. Ils sont versés uniquement sur des comptes associatifs, c'est-à-dire des comptes au nom d'une association, d'une paroisse, d'un groupe scout, ou autre. Les subsidés ne seront pas versés sur des comptes privés.

## 4. Contact

La responsable de la gestion de camp de Voilà Vaud se tient à votre disposition pour répondre à des questions concernant la reconnaissance Voilà (nom des personnes reconnues Voilà d'une association, date de fin de validité de reconnaissance, etc.) ou les annonces de camp (procédure, documents, etc.). Vous pouvez également la contacter en cochant la case « souhaitez-vous qu'un conseiller prenne contact avec vous ? » sur l'annonce de camp pour vous aider dans la préparation ou l'animation d'une activité Voilà ainsi que dans la préparation des certains éléments de votre camp (règles de camp, sécurité affective, etc.). Elle se tient également à disposition pour vous refaire une attestation de formation en cas de perte ou une attestation d'obtention du Label Voilà pour les camps que vous avez annoncé.

Responsable de la gestion des camps Voilà Vaud  
[annonces@voila-vaud.ch](mailto:annonces@voila-vaud.ch)

Des documents et informations se trouvent également sur le site internet de Voilà Vaud :  
[www.voila-vaud.ch](http://www.voila-vaud.ch)